



ACADÉMIE  
DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE**

---

Mardi 12 novembre 2024

9h30



# Sommaire

---

1. L'école inclusive, bilan et perspectives 2024-2025
2. Carte pluri annuelle des formations professionnelles
3. Déploiement op@le - Intégration des lycées maritimes - Carte des agences comptables



# 1. L'école inclusive, bilan et perspectives 2024-2025

---



# 1. École inclusive

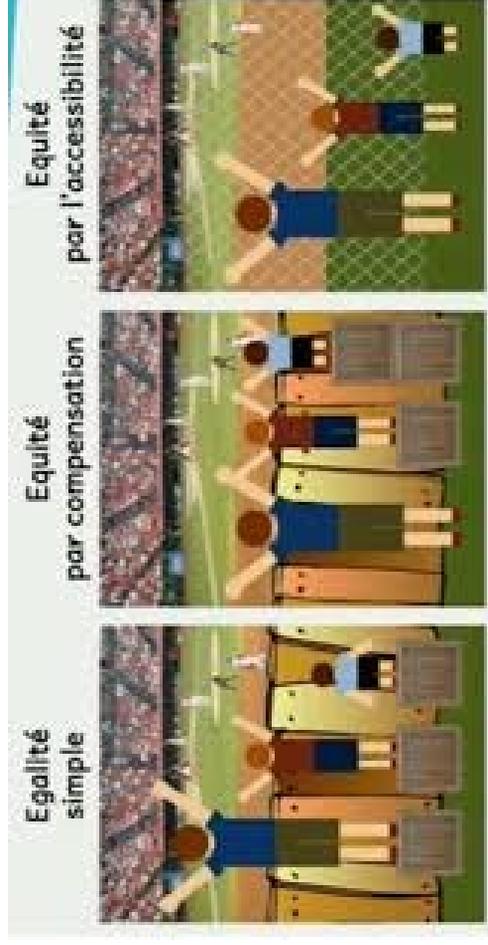


**ACADÉMIE  
DE RENNES**

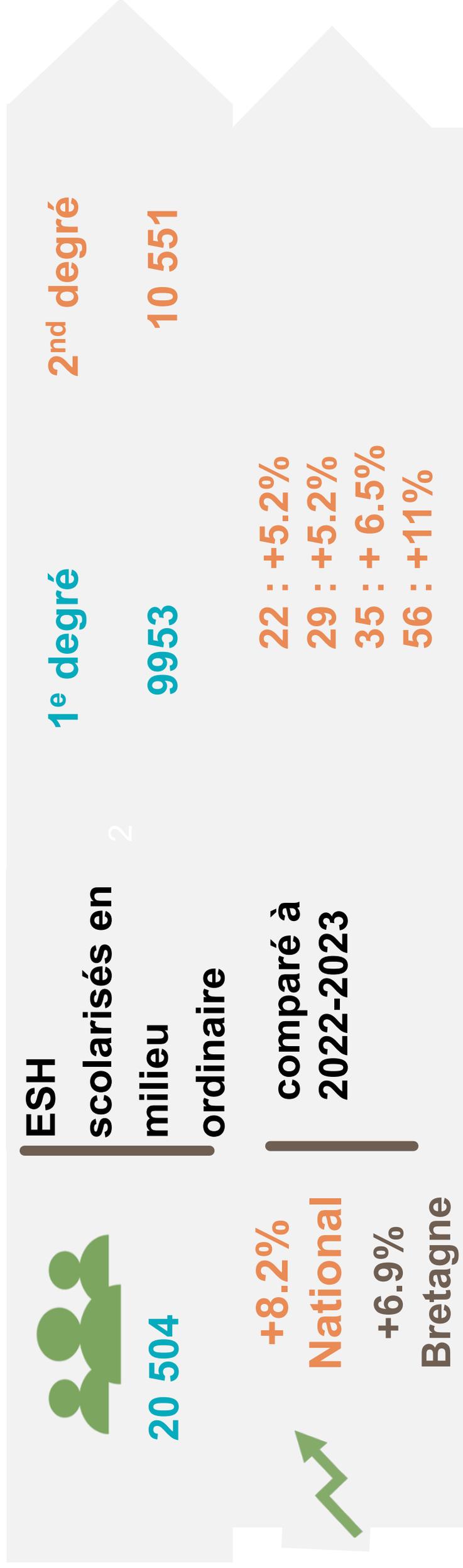
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'ÉCOLE INCLUSIVE

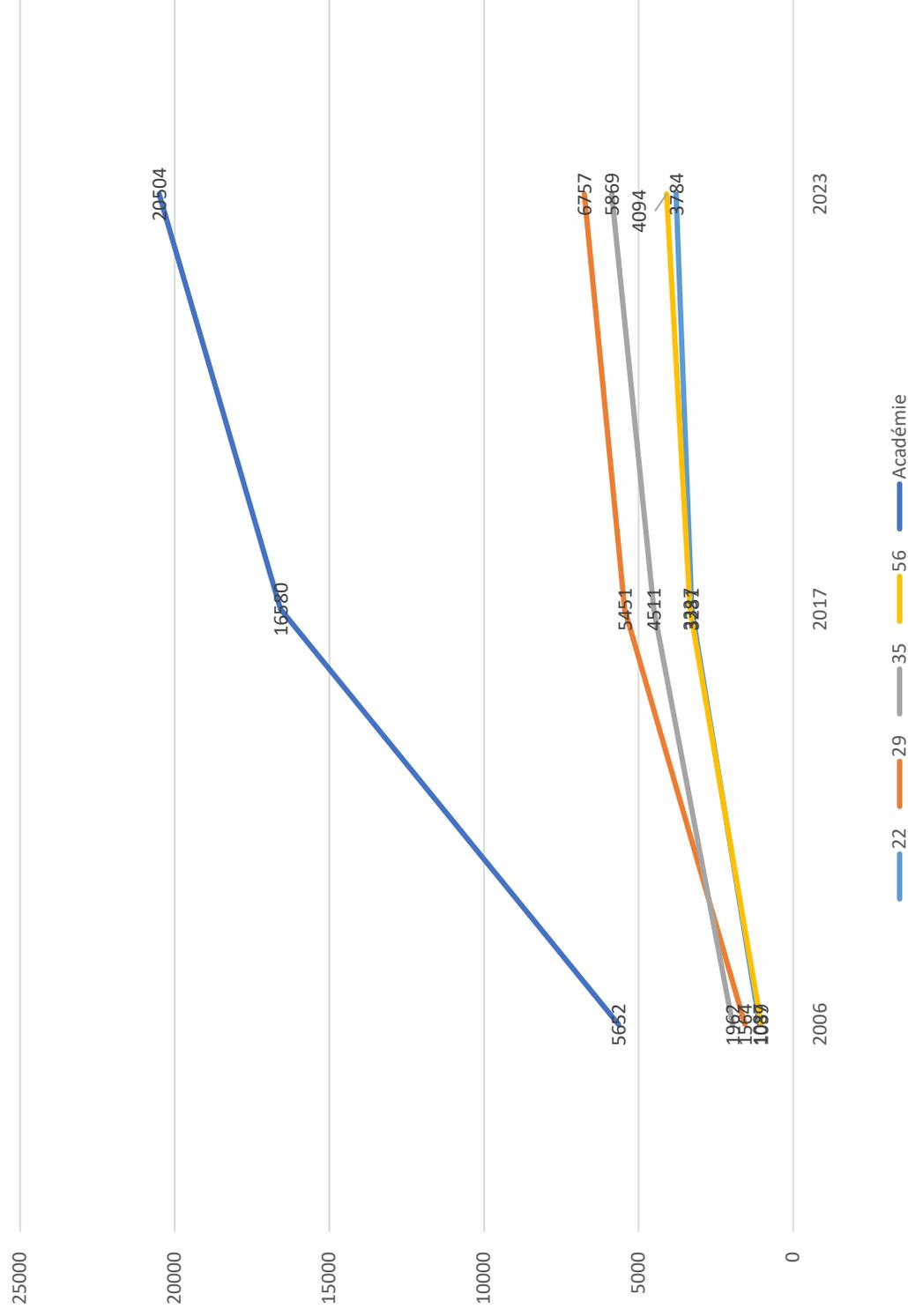
- ÉCOLE POUR TOUS



# Bilan académique de l'année scolaire 2023-2024



# Plus de 20 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2023 dans l'académie



## Rentrée 2024 (enquête S41)

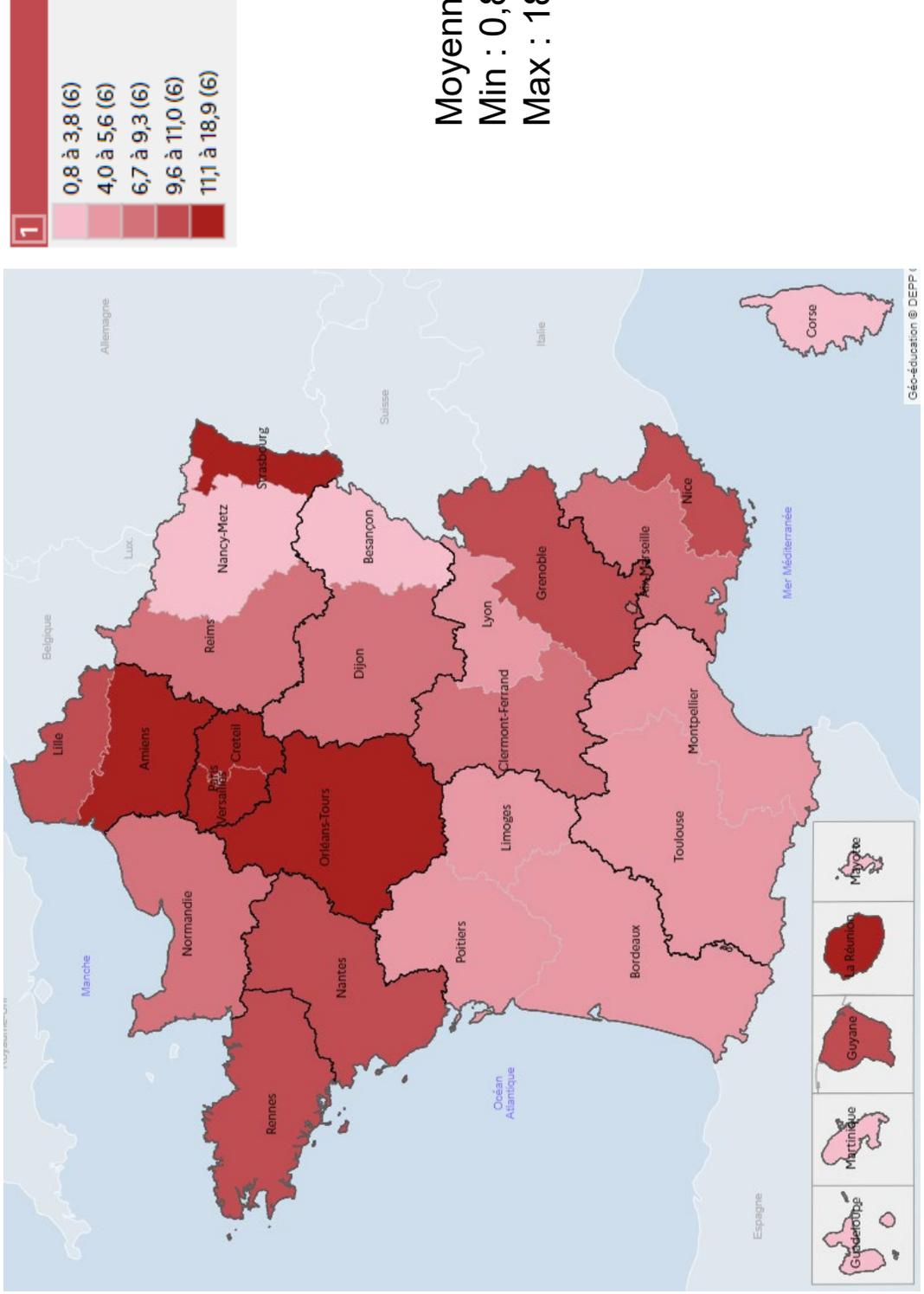
	Nb total d'ESH scolarisés	Evolution du nb total d'ESH scolarisés / R23	Part des ESH avec dispositif ULIS	Evolution du nb total d'ESH avec dispositif ULIS	Part des ESH avec AESH	Evolution du nb d'ESH avec AESH
Total Académie	21 428	6%	21%	14%	71%	11%
Privé	7 316 soit 34% des ESH	4%	18.5%	5%	69.7%	6.2%
National		11%	25%	10%	64%	10%

# Elèves en attente à la rentrée 2024

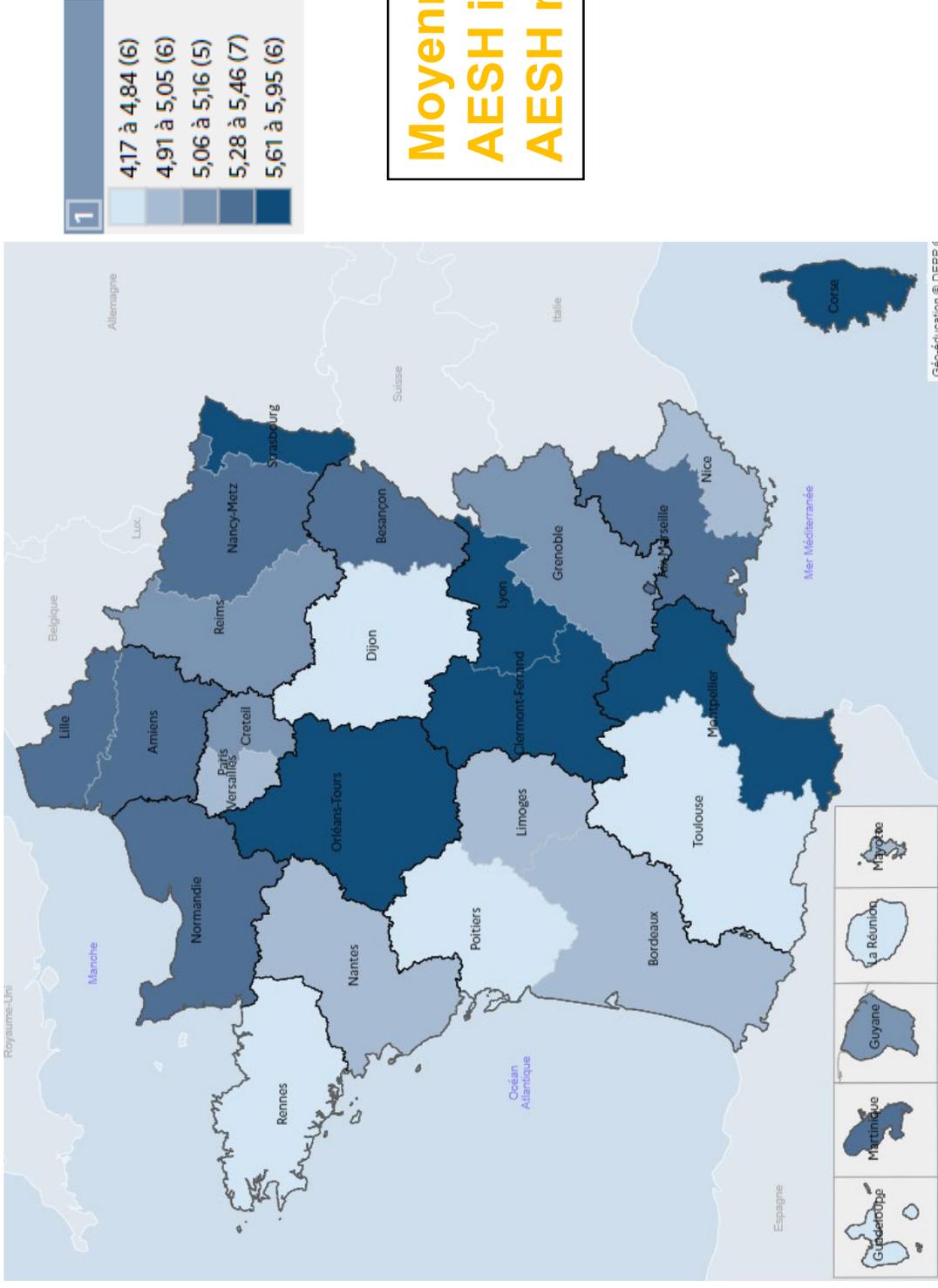
	Nombre d'élèves en attente d'AESH	Nombre d'élèves en attente d'ULIS	Nombre d'élèves en attente de solutions médico-sociales	Nombre d'élèves sans solution de scolarisation
Bretagne	2427 (16%) R23 1484 (10%)	168 R23 220 - 23%	1231 R23 1542 Soit -20%	28 R23 51 Soit -45%
National	10% R23 12%	+6%	29242 Soit +24%	3993 R23 : 2684 + 200%

# Elèves en attente d'AESH ( données 2023)

Taux d'élèves en attente (%) - Source : Enquête DGESCO B1-3 au 31 mars 2024



# Ratio élèves accompagnés / ETP d'AESH recruté en 2023

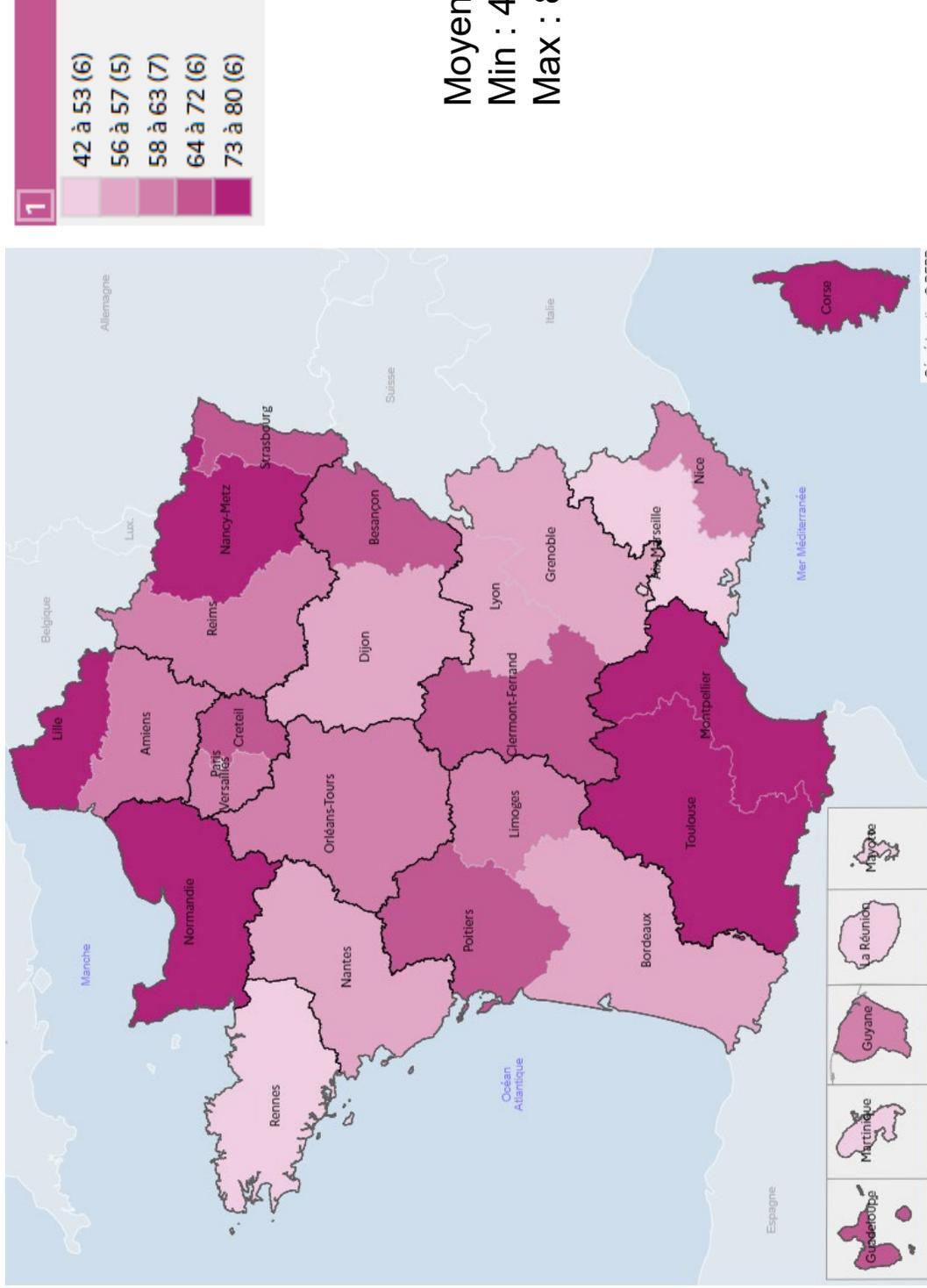


# AESH Ratio élèves accompagnés / ETP d'AESH recrutés en 2023

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	ACADEMIE	NATIONAL
<b>ETP/AESH -i</b>	2.53	2.13	3.2	2.5	2.48	2.6
<b>ETP/AESH MUT</b>	4.62	9.33	2.92	7,00	5,00	6.1
<b>ETP/AESH CO</b>	17.21	16.20	17.75	18.58	17.41	15.6
<b>ETP / AESH</b>	4.41	3.83	3.93	5.15	4.19	5.15

# Aide mutualisée en 2023

Taux aide mutualisée (%)



Moyenne nationale : 63%  
 Min : 42%  
 Max : 80%

Géo-éducation © DEPP

# Taux d'aide mutualisée en 2023

	Nombre d'élèves notifiés AESH	Nombre d'élèves notifiés AESH mutualisé	Taux d'élèves notifiés AESH mutualisé
<b>Côtes d'Armor</b>	2 342	1 357	57.9%
<b>Finistère</b>	5 325	2 391	44.9%
<b>Ille et Vilaine</b>	4 428	2 328	52.5%
<b>Morbihan</b>	2 804	1 631	58.1%
<b>Académie</b>	<b>14 254</b>	<b>7 458</b>	<b>52.3%</b>

## Pour résumer et continuer à travailler ces axes :

- Plus d'élèves en attente d'AESH qu'au niveau national : +6 points
- Plus d'élèves notifiés AESH qu'au niveau national : + 7 points
- De l'aide humaine de plus en plus notifiés : +11% soit 1 point que plus qu'au national
- Un taux d'aide mutualisée inférieur à la moyenne : - 10 points
- Un ratio d'élèves accompagnés/ETP recruté inférieur à la moyenne nationale : - 1 point
- **MAIS à la rentrée 2024**
- Moins d'élèves en attente d'ULIS : -23%
- Moins d'élèves en attente d'EMS : -20%
- Moins d'élèves sans solution de scolarisation : -45 %
- Alors que le niveau national connaît une hausse
- ULIS : +6%
- EMS : +24%
- Sans solution : + 200%

# Trajectoire 2024 -2027

## Les nouveaux dispositifs pour la rentrée 2024 (public et privé)

- Stratégie troubles du neuro-développement 2024-2027
- + 10 dispositifs (dont 4 à la rentrée 2024)

## ➤ 19 Unités localisées d'inclusion scolaire

## ➤ 10.5 Autres postes

## Une RH des AESH profondément remaniée

- La mise en place d'un service RH mutualisé des AESH

- L'Etat employeur de tous les AESH au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- La mise en œuvre de la loi VIAL (pause méridienne)

## Vers un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap

- L'accompagnement durant la pause méridienne
- Des PIAL aux PAS

ULIS : +4.5% (18 ULIS de plus) contre +2.9% au niveau national

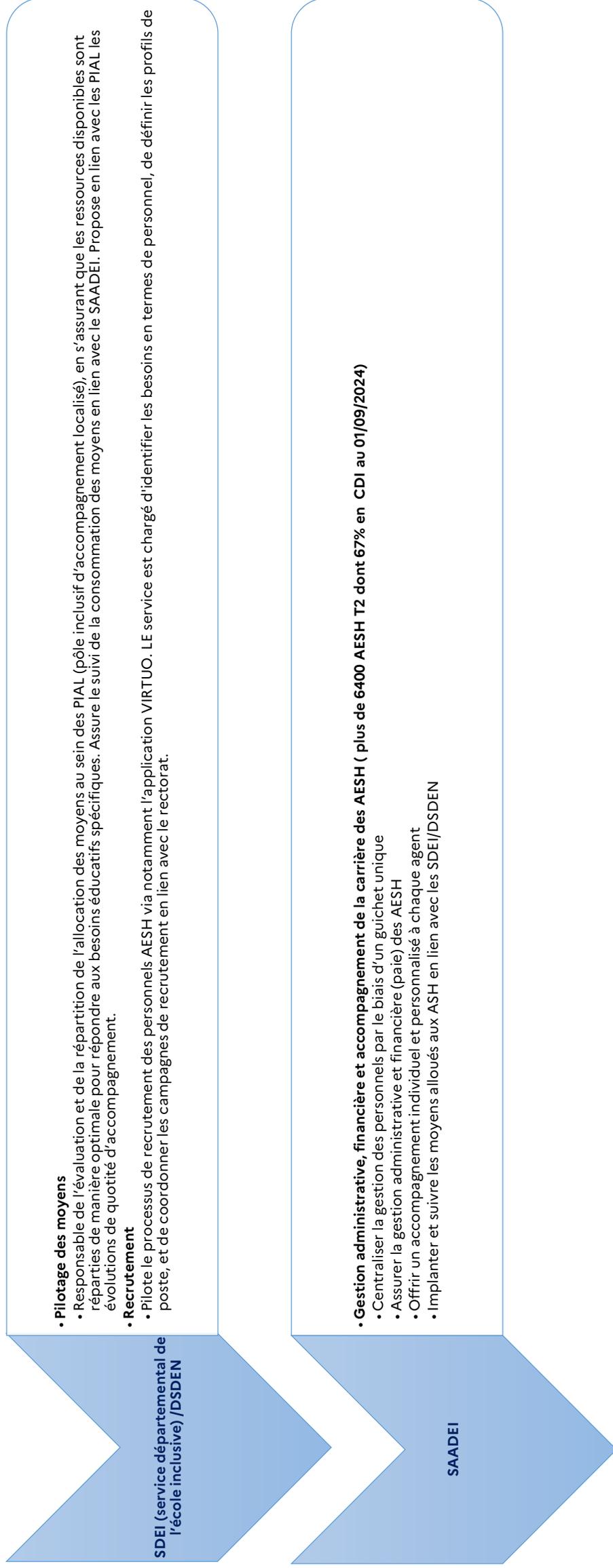
TND : +14% ( 3 dispositifs de plus) contre +16% au niveau national

# Les moyens engagés dans l'académie pour soutenir l'Ecole pour tous

	Nb total d'ULIS 1 <sup>er</sup> degré	Nb total d'ULIS 2 <sup>nd</sup> degré
Académie	200	218
Privé	56	77

	Nb total d'enseignants référents
Académie	107
Privé	34

# Un service académique des Accompagnants de l'Ecole Inclusive (SAADEI), une nouvelle organisation à compter du 1er septembre 2024



# Transfert AESH HT2 vers T2 (plus de 900 AESH)

**Plus de 520**  
**AESH** gérés par le lycée mutualisateur de Thépot à Quimper ont été transférés au rectorat le 1<sup>er</sup> juillet 2024

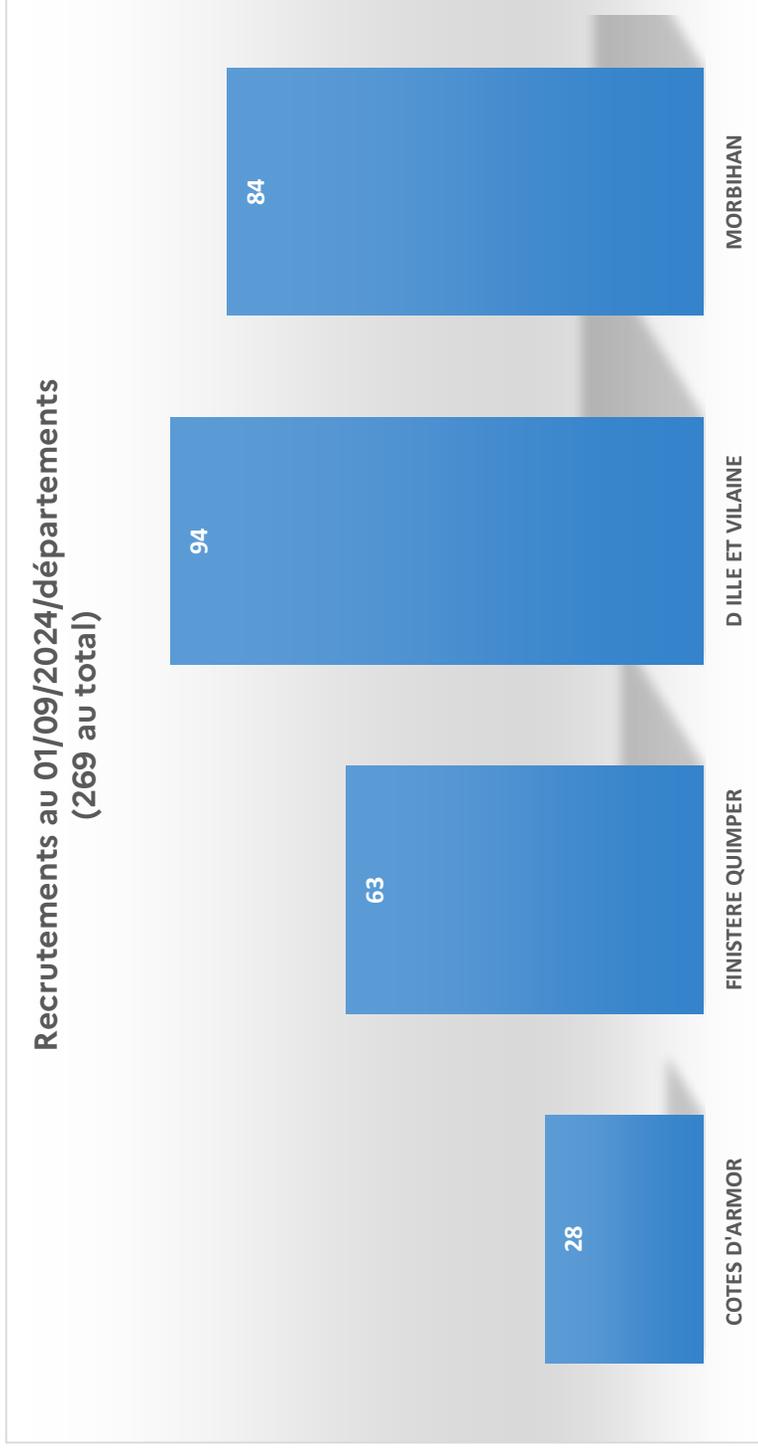


**Près de 400**  
**AESH** gérés par le lycée mutualisateur Pierre Mendès-France à Rennes seront transférés au rectorat le 1<sup>er</sup> novembre 2024



**Tous les AESH**  
**de l'académie, à compter du 1er janvier 2025, seront recrutés et rémunérés sur le « titre 2 »**

# AESH : recrutement au 01/09/2024

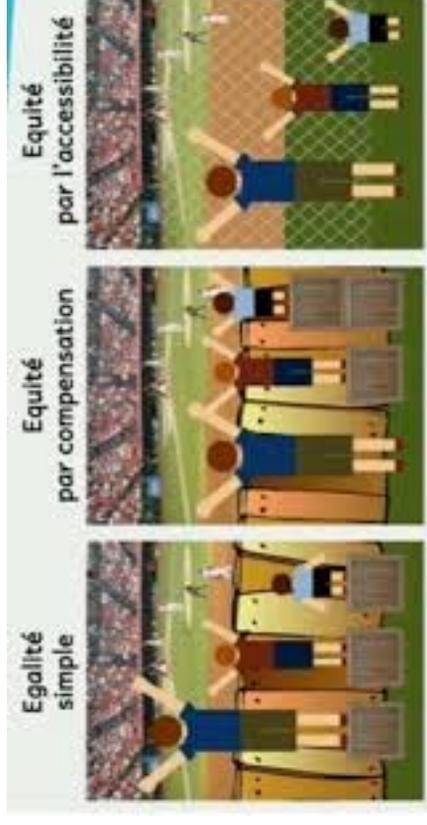


**Pour information**, on constate 229 départs entre le 1<sup>er</sup> juin 2024 et le 1<sup>er</sup> septembre 2024 dont 78 départs à la retraite et 136 démissions.

# AESH : pause méridienne et plan métier

- **Loi 2024-475 du 27 mai 2024** visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne
- Notification MDPH sur le temps scolaire
- Besoin d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (aide au repas) et/ou dans les activités de la vie sociale et relationnelle de l'élève lorsque les situations de crise, d'isolement ou de conflit compromettent son accueil
- Un accompagnement **collectif prioritaire**, l'accompagnement **individuel devant rester exceptionnel**
- Lors du 1<sup>er</sup> comité interministériel du 16 mai 2024, 2 enjeux, outre la continuité de l'accompagnement :
  - Simplifier et clarifier la gestion des AESH sur les temps scolaires et méridiens
  - Permettre aux AESH un temps quasi complet en ajoutant aux 24 heures de temps scolaire jusqu'à 8h pour la pause méridienne
- Un plan métier : valoriser les acquis de l'expérience pour accéder au métier d'éducateur spécialisé au sein de l'Education nationale

# Mise en œuvre des Pôles d'appui à la scolarité dans l'académie



- Viser l'accessibilité universelle
- 113 PIAL  55 PAS
- Un PAS = une circonscription du 1<sup>er</sup> degré avec un pilotage IEN, chef d'établissement du public, chef d'établissement du privé, soit 3 pilotes prévus
- Feuille de route nationale inchangée
  - 4 départements R24 : Aisne, Eure et Loir, le Var et la Côte d'Or
  - R25 : 30 départements, le Morbihan est proposé à l'expérimentation
  - Généralisation R27
  - Dotation de temps d'enseignants et de professionnels
  - Maintien des circuits MDPH si demande de compensation, soit directement, soit en 2<sup>ème</sup> niveau
- Un cahier des charges national des PAS préfigurateurs publié au BO n°27 du 04.07.2024

Les missions du pôle d'appui à la scolarité, guichet unique du service public pour réponses de 1er niveau

- Accueillir les familles et les élèves à besoins particuliers
- Expertiser les réponses déjà apportées
- Proposer des réponses de 1er niveau : aménagements pédagogiques, attribution de MPA, soutien par des professionnels EN et médico-sociaux
- Accompagner les équipes pédagogiques dans les réponses à apporter aux EBEP
- Assurer un accompagnement humain de qualité aux élèves notifiés pour un AESH
- Constituer et mettre en réseau les acteurs d'un territoire pour une réponse adaptée aux besoins des élèves

# Dotation ARS Bretagne 2024-2030

	Socle	Repérage précoce	Ecole	Total				
Notification régionale	32 410 000 €							
Répartition indicative	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Enfant</th> <th>Adulte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 419 979 €</td> <td>21 986 030 €</td> </tr> </tbody> </table>	Enfant	Adulte	10 419 979 €	21 986 030 €	5 530 000 €	16 020 000 €	53 960 000 €
Enfant	Adulte							
10 419 979 €	21 986 030 €							



## 2. Carte pluri annuelle des formations

---

(Présentation en instance)



### **3. Déploiement op@le - Intégration des lycées maritimes - Carte des agences comptables**

---





**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

# ➤ CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT OP@LE



- Selon le calendrier initial, le déploiement Op@le devait s'achever en septembre 2025 pour l'ensemble des EPLE et pour les GRETA en janvier 2026. Allongement jusqu'à janvier 2027 soit 3 vagues supplémentaires.
- Déploiement académique :
  - ✓ Janvier 2025 : 53 EPLE au lieu de 108 prévus initialement (dont LPM)
  - ✓ Janvier 2026 : 60 EPLE + 4 Lycées Maritimes + 1 GRETA
  - ✓ Septembre 2026 : 13 EPLE
  - ✓ Janvier 2027 : 27 EPLE + 3 GRETA

La vague prévue en septembre 2025 (49 EPLE concernés initialement) n'est pas maintenue pour permettre un meilleur accompagnement et une stabilisation des vagues antérieures.

Les 3 dernières vagues peuvent encore évoluer. Volonté du MEN d'une vague de "moindre ampleur" en janvier 2027



- **Modalités de formation :**
  - ✓ formations en présentiel
  - ✓ classes virtuelles pour les opérations de bascule et les processus les plus complexes (type campagne des frais scolaires, des prélèvements automatiques ou mise en paiement des bourses)
  - ✓ parcours de formation articulé à l'exécution budgétaire pour un meilleur ré-investissement par les personnels (formations sur un exercice budgétaire)
  
- **Modalités d'accompagnement :**
  - ✓ création de 6 postes de référents dédiés exclusivement à l'accompagnement (4 pour la sphère ordonnateur et 2 pour la sphère comptable)
  - ✓ création d'un espace Triskell pour faciliter la communication avec les établissements (information sur calendrier de formation, publication d'outils d'aide à la prise en main...)



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*



# **RATTACHEMENT DES LYCÉES PROFESSEURNELS MARITIMES AUX AGENCES COMPTABLES DES EPLE**

- ✓ LPM du Guilvinec (29)
- ✓ LPM de Paimpol (22)
- ✓ LPM de St Malo (35)
- ✓ LPMA (aquacole) d'Etel (56)



- Décret N° 2024-859 du 2 août 2024 qui introduit les 2 évolutions réglementaires suivantes :
  - ✓ le cadre budgétaire, comptable et financier des Lycées Professionnels Maritimes est aligné sur celui des EPLE du MENJ
  - ✓ ces lycées peuvent être rattachés à des agences comptables et utiliser le progiciel Op@le
  - ✓ rattachement à partir d'avril 2025 (après production du compte financier)
  - ✓ passage sous Op@le au 1er janvier 2026
  
- Choix académique
  - ✓ rattachement des 4 LPM de l'académie à des agences comptables en charge de rémunération
  - ✓ maintien dans les LPM du moyen en charge de la comptabilité générale



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*



# **CARTE DES AGENCES COMPTABLES**



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*



En lien avec le rattachement des LPM à des agences comptables EPLE,  
projet en cours d'élaboration :

- ✓ Lycées Professionnels Maritimes de St Malo et de Paimpol
  - au lycée Ernest Renan de St Brieuc
  - avec redistribution de 2 collèges sur 2 autres agences comptables
  
- ✓ Lycées Professionnels Maritimes d'Étel et du Guilvinec
  - au lycée Colbert à Lorient